



# INTEGRALE PERSPECTIVE - TEST ACHATS

## Note explicative

### Assurance-vie de la branche 23 : quelles en sont les caractéristiques

Une assurance-vie de la branche 23 est un placement dont le rendement est lié à un fonds d'investissement géré par la compagnie d'assurance ou un gestionnaire de fonds. Il n'y a pas de taux minimum garanti ou de garantie sur le capital investi comme c'est le cas pour les contrats de la branche 21.

C'est une forme d'investissement collectif, comme le sont les sicav : les investissements de chacun sont mis en commun dans un fonds qui est géré par un professionnel.

Le montant que vous avez investi est transformé en un certain nombre d'unités du fonds. La valeur de ces unités fluctue selon l'évolution de la valeur du fonds.

En fin de contrat, vous percevez un capital correspondant au nombre d'unités de votre contrat multiplié par la valeur d'une unité dans le fonds au moment où le contrat prend fin. Il est possible de demander un rachat partiel de votre capital en cours de contrat.

### En cas de décès

Votre contrat prend fin à votre décès.

Le capital correspondant à la valeur de votre contrat est versé au bénéficiaire que vous avez désigné. Si vous n'en avez pas désigné, ce capital rentrera dans la masse de votre succession et sera partagé entre vos héritiers comme le reste de votre succession.

Le contrat **Integrale Perspective** ne permet pas de souscrire à une protection complémentaire en cas de décès ou d'invalidité.

### La stratégie d'investissement

L'objectif suivi par **Integrale Perspective – Test Achats** est d'atteindre un rendement aussi élevé que possible pour le niveau de risque visé. Ce contrôle du risque se matérialise par une large diversification des émetteurs d'actions et obligations, tant sur le plan géographique que sur celui des secteurs économiques.

Le document d'informations clés (link) comporte un tableau qui présente les rendements qui pourraient être obtenus selon l'évolution des marchés financiers dans les prochaines années. Attention, il s'agit de projections, sans garantie.

Le fonds interne **Integrale Perspective – Test Achats** investira principalement via des OPCVM. Les OPCVM (ou sicav) sont la forme d'investissement en commun la plus fréquemment rencontrée en Europe. Ces OPCVM investissent dans un grand nombre de titres (actions ou obligations) d'entreprises. Integrale, assistée par Test Achats, choisira avec soin les sicav les plus appropriées pour capter la performance des marchés couvrant les régions du monde qui offrent les meilleures perspectives en fonction du risque pris.

### Durée de détention recommandée

Tenant compte des risques pris et du fait que plus on détient un investissement longtemps, moins lourd est l'impact d'un crash momentané, la durée de détention recommandée pour le contrat **Integrale Perspective – Test Achats** est de 10 ans. Si vous devez à tout prix retirer votre argent avant 10 ans, vous augmentez le risque de le reprendre à un moment où les marchés financiers n'auraient pas encore digéré un krach qui serait survenu plus tôt.

### L'indicateur de risque

L'indicateur de risque sur l'échelle qui figure dans le KID (document d'information-clé) est au niveau 3 sur l'échelle de 1 à 7. Ce niveau tient compte d'une détention de vos unités pendant la durée recommandée de 10 ans (voyez plus loin). Les sicav ont également un indicateur de risque qui se présente de la même manière, mais qui ne tient pas compte de la durée de détention recommandée. Une sicav composée comme le fonds interne d'**Integrale Perspective – Test Achats** obtiendrait dans ce cas un indicateur supérieur à 3.

### Le rôle de Test Achats

Test Achats publie depuis des années des portefeuilles-modèles pour aider ses membres abonnés à Test Achats invest. Integrale s'appuie sur le savoir-faire de l'équipe d'analystes financiers de Test Achats pour gérer le fonds interne de **Integrale Perspective – Test Achats**.

Pour les conseils qui lui sont fournis, Integrale rémunère Test Achats à concurrence de 0,24% de la valeur du fonds interne.

Test Achats ne fournit pas de recommandation individuelle quant à l'adéquation de ce contrat d'assurance à votre situation personnelle.

### Comment suivre la valeur de votre investissement

Vous pouvez prendre connaissance de l'évolution de la valeur d'une unité dans le fonds interne sur le site internet d'Integrale.

### Quels impôts et taxes sur votre investissement (en l'état actuel de la législation) ?

Le contrat **Integrale Perspective** ne permet pas d'obtenir de réduction d'impôt via votre déclaration de revenus annuelle.

Les montants que vous versez sur votre contrat sont soumis à une taxe de 2% (la taxe sur les primes d'assurance-vie) que la compagnie doit prélever et verser au fisc.

Par contre, il n'y a pas de précompte mobilier lorsque vous reprenez votre capital ou une partie de celui-ci.



# INTEGRALE PERSPECTIVE - TEST ACHATS

## Note explicative

A titre de comparaison, une sicav de capitalisation est actuellement soumise à une taxe sur les opérations de bourse de 1,32% lorsqu'on revend les parts et celles qui investissent au moins 15% de leur portefeuille en obligations subissent un précompte mobilier de 30% sur les gains qui se rapportent à la partie obligatoire du portefeuille.

Enfin, les assurances-vie n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul de la taxe sur les comptes-titres. Cette taxe est due dès que vos avoirs en comptes-titres dépassent 500.000 €.

### Les frais

Les montants investis sont soumis à des frais d'entrée, des frais de gestion et, en cas de retrait pendant les premières années, à des frais de sortie.

#### Frais d'entrée

Des frais d'entrée de 1,5% sont prélevés sur le montant que vous versez sur votre contrat. Pour 1.000 € versés, il y a 19,61 € de taxe et 14,71 € de frais (1,5% x 980,39 €). La prime nette de 965,68 € est investie dans votre contrat.

#### Frais de gestion

Chaque année, Integrale prélève 0,80% du capital du fonds pour couvrir ses frais et sa rémunération. Ces frais comprennent aussi la rémunération qu'Integrale verse à Test Achats pour lui fournir ses analyses qui serviront de base à la gestion du fonds d'investissement.

#### Les frais internes du fonds

Le fonds supporte certains autres frais : les frais liés aux achats et ventes des actifs du fonds d'investissement, de même que, pour les OPCVM dans lesquels le fonds investit, les frais de gestion internes de ces OPCVM. Les opérations d'achats et de ventes d'actifs portant sur des montants importants, les frais sont proportionnellement moins élevés que pour les opérations plus restreintes que font les investisseurs individuels. Par ailleurs, Integrale a accès aux versions « institutionnelles » des OPCVM lorsqu'il existe une telle version. Ces versions sont moins chargées en frais de gestion que les versions destinées aux investisseurs individuels. Enfin, lorsqu'Integrale perçoit des commissions sur les placements du fonds interne, ce qui peut être le cas pour les OPCVM qui n'ont pas de version institutionnelle, ces commissions sont intégralement reversées dans le fonds d'investissement **Integrale Perspective – Test Achats**.

#### Frais de sortie en début de contrat

Si vous demandez à récupérer votre capital ou une partie de celui-ci avant le 5ème anniversaire du contrat, des frais de sortie seront dus. Ils s'élevaient à 4% la première année, 3% la deuxième, 2% la troisième, 1% la quatrième puis 0% à partir de la cinquième année.

Dans le KID (document d'information clé), vous trouverez un tableau qui détaille l'impact des différents frais sur le rendement de votre investissement. Vous constaterez que pour un investissement à court terme (moins de 5 ans), le rendement est fort affaibli par la taxe de 2% sur les primes, les frais d'entrée et les frais de sortie. Par contre, plus l'investissement dure longtemps, moins on ressent l'impact de la taxe sur les primes et les frais d'entrée.

## Informations concernant les produits financiers dans lesquels le fonds Integrale Perspective – Test Achats est investi

Remarque préliminaire : il s'agit ci-dessous d'une information générale sur les principales caractéristiques des actions, obligations et OPCVM simples. Il existe des versions plus sophistiquées de chacun de ces instruments financiers. Mais il n'est pas nécessaire de connaître ces produits plus complexes pour comprendre ce dans quoi le fonds **Integrale Perspective – Test-Achats** investit, ni pour comprendre la différence entre un investissement individuel dans des actions et obligations et le choix d'un investissement collectif comme le contrat **Integrale Perspective – Test Achats**.

### Les obligations

Une obligation est une dette de l'entreprise qui a eu recours à un emprunt. Ceux qui prêtent de l'argent reçoivent des obligations. Une obligation classique donne droit à des intérêts annuels (on parle de coupon) et à un remboursement du capital au terme de l'emprunt. De la même façon qu'il est possible d'acheter des obligations après leur date d'émission, en s'adressant à un intermédiaire financier, il est aussi possible de les revendre avant leur échéance finale.

### Les risques des obligations sont divers :

- **Le risque de taux d'intérêt** : une obligation est émise à un taux d'intérêt déterminé au moment de l'émission. Si le taux d'intérêt sur les marchés financiers varie pendant la durée de vie de l'obligation, cela n'aura pas d'impact pour ceux qui gardent leurs obligations jusqu'à leur remboursement final. Mais lorsqu'on veut revendre ses obligations avant l'échéance finale, une hausse des taux d'intérêts fera baisser le prix auquel on pourra la revendre, alors qu'une baisse des taux fera augmenter ce prix. L'impact sera d'autant plus important qu'on est éloigné de l'échéance finale. Dans un fonds ou une sicav, on comptabilise toujours la valeur des obligations en fonction du prix auquel on pourrait la revendre au moment même. Les fluctuations de valeur suite aux mouvements des taux d'intérêts du marché sont donc reflétés dans la valeur du fonds ou de la sicav.
- **Le risque de faillite de l'émetteur**. On parle également de risque de défaut. En cas de faillite de l'émetteur, celui-ci ne remboursera généralement pas l'emprunt ou seulement en partie, selon le montant des dettes par rapport à ce que vaut encore l'entreprise.
- **Le risque de change** : une obligation est émise dans une monnaie déterminée, pas nécessairement en euro. Si l'obligation est émise dans une autre monnaie que la vôtre, la valeur de l'obligation fluctuera de la même manière que la monnaie dans laquelle elle sera remboursée.
- **Le risque d'inflation** : la valeur réelle du capital obtenu au moment du remboursement final ou d'une vente avant le terme sera inférieure à celle du montant payé pour acquérir l'obligation car l'inflation aura entretemps diminué progressivement le pouvoir d'achat de cette somme, même si le montant récupéré est identique à celui qui a été investi. Plus l'inflation est élevée pendant la détention de l'obligation, plus cette perte est importante.



# INTEGRALE PERSPECTIVE - TEST ACHATS

## Note explicative

### Actions

Une action est une participation dans le capital d'une entreprise, d'une société. Elle donne droit à une part des bénéfices lorsqu'ils sont distribués, ce sont les dividendes. Elle donne également droit de voter à l'assemblée générale de la société. Les actions peuvent être achetées ou revendues en Bourse via un intermédiaire (banque, société de bourse ou broker).

Le cours d'une action peut varier très fortement en fonction des bénéfices attendus dans le futur. Et ces bénéfices peuvent être influencés par de très nombreux facteurs : les principaux sont les coûts de l'entreprise, sa marge bénéficiaire, l'évolution du marché dans lequel elle est positionnée, la qualité de la gestion de l'entreprise, l'évolution de sa réputation...

Si l'entreprise ne réalise pas de bénéfices, elle ne versera normalement pas de dividendes. Et la valeur de l'action diminuera. En cas de difficulté sérieuses de l'entreprise, les actions perdent en général presque toute leur valeur. En cas de faillite, elles perdent définitivement toute valeur.

### OPCVM

En Belgique, on les appelle des sicav avec passeport européen. C'est une forme de placement en commun qui répond à une réglementation stricte et identique partout en Europe. Elles présentent certaines garanties quant à leur organisation, leur diversification, la manière dont elles sont contrôlées, la transparence de leur composition et de leurs frais.

Selon les actifs dans lesquels elles investissent, on distingue les sicav d'actions, les sicav d'obligation et les sicav mixtes (actions et obligations).

Comme pour tout investissement dans un fonds, investir dans une sicav permet de diversifier son investissement entre un grand nombre d'actions et obligations, même si le montant investi est réduit. Cette diversification réduit très fortement l'impact de la faillite de l'une ou l'autre entreprise.

Investir dans un OPCVM spécialisé, sur les marchés financiers asiatiques par exemple, permet de bénéficier des connaissances et de l'expérience du gestionnaire professionnel sans devoir, vous-même, connaître ce marché financier.

On distingue également les fonds et OPCVM selon le type de gestion qu'ils ont adopté :

- **Les fonds et OPCVM à gestion active** : le gestionnaire réalise de nombreuses opérations d'achats et de vente selon les opportunités qu'il détecte, dans l'espoir d'atteindre un rendement plus élevé. En général, ces OPCVM doivent supporter des frais de gestion plus élevés.
- **Les fonds et OPCVM indiciels** : la stratégie d'investissement de ces fonds et OPCVM est de suivre un indice. Ce peut être un indice boursier (le Bel20, l'Eurostoxx50, Dow Jones Industrial, etc), un ensemble d'actions d'un secteur économique, une matière première comme l'or. Les fonds et OPCVM indiciels qui suivent un indice boursier ou économique adoptent généralement un mode de gestion passif : le plus souvent, ils réalisent beaucoup moins de mouvements d'achat et de vente dans le fonds et le gestionnaire réclame des frais de gestion moins élevés.
- **Les ETF** : ce sont les OPCVM indiciels qui sont cotés en Bourse. On peut les acheter directement en Bourse, ce qui les rend faciles à acheter et à revendre.

## Integrale sa

Entreprise d'assurances belge sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique (Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles), agréée sous le n° de code 1530 et dont le siège social est situé Place Saint-Jacques 11/101, 4000 Liège, Belgique - TVA BE 0221.518.504 - IBAN BE43 3630 6477 2701 BIC BBRUBEBB

Liège  
Place Saint-Jacques 11/101, 4000 Liège  
Tel. 04 232 44 11 | Fax 04 232 44 51

Bruxelles  
Avenue Ariane 5, 1200 Bruxelles  
Tel. 02 774 88 50 | Fax 02 774 88 54

Anvers  
Justitiestraat 4/46, 2018 Antwerpen  
Tel. 03 216 40 80 | Fax 03 216 44 08